

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

## > ARTS PLASTIQUES

Enjeux et positionnement des arts plastiques dans la formation générale des élèves

# Fiche 1 : les arts plastiques dans le cadre institutionnel de l'éducation

Leurs apports à la formation générale, leur position éducative en matière d'enseignement artistique

#### **Sommaire**

- Un enseignement artistique explicitement inscrit dans la loi et dans la réforme de la scolarité obligatoire
- Une formation générale des élèves enrichie de la singularité des arts plastiques, des domaines, des pratiques artistiques, des questions auxquels ils se réfèrent
- Les arts plastiques, un enseignement intégrateur et équilibré des diverses dimensions d'une formation artistique à l'École

## Un enseignement artistique explicitement inscrit dans la loi et dans la réforme de la scolarité obligatoire

Les arts plastiques à l'école et au collège **sont un enseignement obligatoire pour tous les élèves**. Cette obligation est inscrite dans la loi par l'article L 312-6 du Code de l'éducation :

« Des enseignements artistiques obligatoires sont dispensés dans les écoles élémentaires et les collèges et dans les classes correspondantes des établissements d'éducation spéciale, des lycées professionnels maritimes et des établissements d'enseignement agricole visés à l'article L. 811-8 du code rural et de la pêche maritime.

Ces enseignements comportent au moins un enseignement de la musique et un enseignement des arts plastiques. Ils ont pour objet une initiation à l'histoire des arts et aux pratiques artistiques. Des enseignements artistiques portant sur des disciplines non visées à l'alinéa précédent peuvent être institués, à titre facultatif, dans les écoles élémentaires et les collèges.

Dans le cadre de ces enseignements, les élèves reçoivent une information sur les dangers du téléchargement et de la mise à disposition illicites d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou un droit voisin pour la création artistique <sup>1</sup>. »









Les arts plastiques s'inscrivent ainsi pleinement dans la formation générale, telle que définie par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes d'enseignement. Ils contribuent dans la singularité de leur dimension artistique aux apprentissages scolaires fondamentaux :

- Avec des objectifs spécifiques de formation artistique et culturelle de l'élève;
- Dans une finalité d'ouverture construite et active au monde artistique et à la diversité des processus de création :
- Dans une contribution effective et constante à la démarche de démocratisation de l'accès aux dimensions artistiques et culturelles.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République <sup>2</sup> institue en outre un parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) pour tous les élèves durant la scolarité obligatoire. L'article L-121-6 du Code de l'éducation, définissant la portée globale de la notion d'éducation artistique et culturelle (EAC), précise bien que l'EAC se construit au départ des enseignements artistiques. En conséquence le PEAC, qui exprime la cohérence éducative recherchée dans la diversité des compétences associées en matière de politique d'éducation artistique et culturelle, se fonde également principalement sur les objectifs, les contenus et les acquis des enseignements artistiques, donc des deux enseignements obligatoires, l'un étant les arts plastiques, l'autre l'éducation musicale.

« L'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. L'éducation artistique et culturelle est principalement fondée sur les enseignements artistiques. Elle comprend également un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité dont les modalités sont fixées par les ministres chargés de l'éducation nationale et de la culture. Ce parcours est mis en œuvre localement ; des acteurs du monde culturel et artistique et du monde associatif peuvent y être associés.

Les enseignements artistiques portent sur l'histoire de l'art et sur la théorie et la pratique des disciplines artistiques, en particulier de la musique instrumentale et vocale, des arts plastiques et visuels, de l'architecture, du théâtre, du cinéma, de l'expression audiovisuelle, des arts du cirque, des arts du spectacle, de la danse et des arts appliqués.

Les enseignements artistiques font partie intégrante de la formation scolaire primaire et secondaire. Ils font également l'objet d'enseignements spécialisés et d'un enseignement supérieur<sup>3</sup>.»

À l'école, cet enseignement est assuré par les maîtres polyvalents. Au collège, les arts plastiques sont enseignés par des professeurs spécialistes de la discipline.

Si un partenariat avec les institutions culturelles est envisagé, il l'est, à l'initiative du professeur, en fonction de ses projets et du déroulement de l'enseignement.

Retrouvez Éduscol sur f (canal)U

<sup>2.</sup> LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, JORF n°0157 du 9 juillet 2013.

### Une formation générale des élèves enrichie de la singularité des arts plastiques, des domaines, des pratiques artistiques, des questions auxquels ils se réfèrent

Le programme des enseignements artistiques du cycle 2 est précédé d'un préambule commun, ceux des cycles 3 et 4 n'en disposent pas.

Concernant les arts plastiques, les introductions des programmes des différents cycles opèrent en quelque sorte une synthèse des objectifs, des avancées et de l'actualisation de la discipline depuis plusieurs décennies. Ils en indiquent les buts et principes fondamentaux. Ceux-ci seront d'ailleurs mis en perspective dans les paragraphes suivants.

Toutefois, au-delà des indications de l'arrêté des programmes, il convient de préciser ici, en rappelant les éléments déjà énoncés dans les programmes de 1996 et 2008, la contribution des arts plastiques aux objectifs fondamentaux de toute formation générale de la scolarité obligatoire, donc commune à tous élèves :

Les arts plastiques développent l'intelligence sensible et procurent des repères culturels, nécessaires pour participer à la vie sociale. Ils contribuent à la construction de la personnalité et à la formation du citoyen.

Ils apportent aux élèves les connaissances et les moyens d'exercer une expression personnelle et de reconnaître la singularité d'autrui, de disposer d'une culture artistique nourrie du partage de la pluralité et de la polysémie des œuvres d'art et de l'universalité de la création. Ils les ouvrent à l'évolution des pratiques artistiques dans un monde contemporain. Permettant à l'élève de se découvrir à la fois singulier, solidaire et responsable envers ses contemporains, l'enseignement des arts plastiques forme ainsi un citoyen conscient, autonome

Il est tout autant utile de donner la portée de leurs objectifs spécifiques sous-tendus par la nature artistique de l'enseignement servi aux élèves :

Les arts plastiques donnent le goût de l'expression personnelle et de la création.

et exerçant sa responsabilité vis-à-vis des faits artistiques.

Ils permettent de découvrir des œuvres dans la diversité des genres, des styles et des périodes. Ils apportent les moyens de comprendre la nature des faits artistiques repérables dans la création en arts plastiques, en architecture, dans les domaines des images fixes et animées et des productions numériques.

Ils procurent également des outils pour décoder et interpréter les univers visuels qui se manifestent dans l'environnement privé et public.

Ils conduisent en cela à une éducation du regard et contribuent aux acquis de langage. Ils développent un esprit d'ouverture et concourent à tisser un lien social fondé sur des références communes.









## Les arts plastiques, un enseignement intégrateur et équilibré des diverses dimensions d'une formation artistique à l'École

#### Des finalités spécifiques qui instruisent les élèves de la question de l'artistique et leur apportent des outils pour se situer dans le monde d'aujourd'hui

L'enseignement des arts plastiques dans la scolarité obligatoire vise l'acquisition et l'exercice de compétences et de savoirs artistiques et culturels dans le cadre des apprentissages scolaires. Compétences, connaissances et savoir-faire se traduisent en une série d'objectifs fondamentaux travaillés à partir des composantes plasticiennes, théoriques et culturelles qui structurent les séquences de cours.

#### Les composantes plasticiennes

Si l'on se réfère à l'arrêté des programmes, les composantes plasticiennes de l'enseignement se relient plus particulièrement aux compétences travaillées de l'« Expérimenter, produire, créer » et du « Mettre en œuvre un projet ». Sans s'y réduire, elles s'ancrent sur des compétences artistiques qui mobilisent notamment les ressources techniques et réflexives de la pratique des arts plastiques.

Elles contribuent particulièrement au domaine 1 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture : Les langages pour penser et communiquer, plus précisément Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps. Elles participent de manière spécifique à nombre de compétences du domaine 2 : Les méthodes et outils pour apprendre.

Les arts plastiques sont un champ d'expression symbolique et non verbale, fondateur dans l'histoire de l'humanité, originel et majeur dans les arts. Ils sont parmi les premiers langages dont se saisit tout individu. Ils apportent une contribution indispensable dans la formation de la personne par les dimensions sensibles, intellectuelles et culturelles qu'ils articulent.

À l'École apprendre à s'exprimer et à penser par des langages non verbaux est essentiel. C'est travailler à la mobilisation de la sensibilité et stimuler les intelligences multiples. C'est faire droit aux approches sensibles dans les processus d'apprentissage, ce qui ne va pas de soi. C'est ancrer et faire travailler concrètement dans la scolarité d'autres langages que ceux du verbal, qui pourtant hors l'École décrivent, interprètent, interrogent le monde, et dont certains prolifèrent dans la sphère sociale (les images notamment).

Dessiner, peindre, sculpter, photographier, filmer, construire, exposer..., de manière spontanée dans son enfance et sans doute plus raisonnée ou du moins contenue dans sa vie d'adulte ; de façon encadrée dans la formation générale scolaire ou dans le développement de savoirs experts dans des études spécialisées ; dans l'intimité ou le partage à des fins d'épanouissement personnel ou de prise de position dans sa vie de citoyen ; c'est engager un rapport sensible au monde, affirmer une singularité et cultiver une sensibilité.







Dans un monde saturé d'images et de formes banales ou banalisées, où nombre de gestes soutenus par les moyens technologiques les plus répandus permettent d'arracher avec plus ou moins de responsabilités des images au réel pour les diffuser quasi simultanément, l'enseignement des arts plastiques :

- donne aux élèves la maîtrise des dimensions pratiques et réflexives d'une expression plastique;
- leur apporte les moyens d'une expression plastique personnelle, singulière et diversifiée, dont les intentions artistiques soient assumées, assurées et perceptibles.

#### Les composantes théoriques

Les textes des programmes sous-tendent la nécessité du recul réflexif sur la pratique, ses questionnements et les savoirs auxquels elle ouvre. Les composantes théoriques exercent nombre des compétences travaillées relevant du « S'exprimer, analyser sa pratique, celle de ses pairs ; établir une relation avec celle des artistes, s'ouvrir à l'altérité ». Elles s'appuient plus particulièrement sur des acquis méthodologiques et comportementaux.

Elles sont bien évidemment contributives au Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps du domaine 1 du SCCCC. Elles instruisent nombre de compétences du domaine 3 : La formation de la personne et du citoyen, notamment et sans exhaustivité : Exprimer sa sensibilité et ses opinions, respecter celle des autres ; Maîtriser l'expression de sa sensibilité et de ses émotions, respecter les autres ; Exercer son esprit critique, faire preuve de réflexion et de discernement. Elles développent des acquis sollicités dans le domaine 5 : Les représentations du monde et de l'activité humaine.

Globalement et dans tous les cycles, c'est bien d'un mouvement de prise de distance des élèves sur ce qu'ils ont fait dont il est question : lever des implicites, prendre conscience de ce qui était en travail (souvent, la pratique artistique est aussi un travail intérieur où s'exercent des représentations mentales, se jouent un lien aux émotions, à l'inconscient...). Puis, dans l'avancée des cycles 3 et 4, c'est de la construction d'un regard critique dont il s'agit : situer ce qui se fait ou a été produit, dégager des notions, repérer des savoirs, pour cela disposer d'un vocabulaire spécifique et l'enrichir par son usage... La cible étant bien, au cycle 4 à l'issue de la scolarité obligatoire, que l'élève exerce à sa mesure une capacité à penser, définir, situer une pratique.

À l'École, par théoriser une pratique nous entendons donc bien en arts plastiques la possibilité de partager la présentation et la manipulation des hypothèses, de les raisonner et les argumenter collectivement pour construire du sens, d'interpréter et situer la pratique artistique selon le cadre des acquis théoriques que dispense l'enseignement. Il s'agit donc, principalement et progressivement, selon l'âge des élèves et des acquis de la scolarité, de travailler à l'explicitation de la pratique.

Ce faisant, au-delà de l'enseignement et du cadre des situations d'apprentissages, c'est du rapport informé et distancié, ouvert et critique aux arts et aux productions/représentations du monde dont il s'agit.

En effet, de nos jours, les œuvres en arts plastiques et dans plusieurs domaines proches (design, cinéma...) sont plus que jamais accessibles à tous : expositions, médiatisation d'artistes, ressources culturelles en ligne...









Par ailleurs, les images non artistiques, fixes et animées, plus ou moins consciemment inspirées ou nourries des codes de l'art, nous environnent et font irruption dans notre quotidien ; elles sont également produites et diffusées par chacun, quasiment au même titre que la langue orale et écrite, dans la communication entre individus : flux incessants sur le Net, diversité et prégnance des affichages visuels dans l'espace public, multiplicité des écrans individuels et collectifs, réseaux et applications de communication numérique...

De surcroit, nous vivons, travaillons et nous déplaçons dans l'espace architectural : l'architecture s'efforce de répondre à nos besoins essentiels dans les espaces privés et publics, modèle nos villes, nous propose des gestes esthétiques et des espaces sensibles de grande ampleur, structure finalement nombre de nos actions ; elle est le cadre évident, mais parfois si peu perçu du vivre ensemble...

Plus que jamais dans l'histoire de l'humanité, nous disposons d'outils et d'informations pour comprendre notre monde, mais également pour agir sur lui et le transformer. Apprendre à manipuler, comprendre et maîtriser des langages artistiques en arts plastiques permet de cultiver et d'équiper cette ambition à l'aune de la sensibilité et des arts.

Tout aussi essentiellement, il est question de fonder par cette pratique (action et réflexion tenues ensemble) un nécessaire recul réflexif sur les univers des formes et du visuel, dans la dimension artistique et dans l'environnement quotidien. Cette prise de distance qui s'appuie précisément sur les expériences sensibles des élèves suppose que les intuitions et les intentions, les productions comme les perceptions, soient explicitées dans le cadre collectif de la classe.

L'enseignement des arts plastiques :

- donne aux élèves les outils d'analyse des principaux processus artistiques en arts plastiques, en architecture et dans les domaines de l'image;
- leur apporte les moyens de structurer leur expérience du monde sensible et de ses représentations symboliques par les ressources des langages de la forme et du visuel.

#### Les composantes culturelles

Les programmes disposent des objectifs en matière de culture artistique, et plus largement encore dans une visée de relation à la culture et aux faits culturels. L'interaction et l'équilibre entre pratique et culture artistiques sont recherchés en arts plastiques. Toute séquence d'enseignement est d'emblée une entrée en culture par les ressources et les possibilités de l'art. Elle comprend toujours, en lien avec les questions travaillées dans la pratique, l'ouverture sur des références : œuvres, démarches, processus de création. Les composantes culturelles engagent les compétences travaillées du « Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art ».

Plus particulièrement dans le cadre des compétences artistiques travaillées dans la discipline, elles se relient aux domaines culturels et sociaux. Elles nourrissent les compétences du SCCCC travaillées dans le domaine 1. Elles contribuent explicitement et singulièrement au domaine 5 : Les représentations du monde et de l'activité humaine. Nous citerons ici, plus particulièrement : Situer et se situer dans le temps et l'espace ; Analyser et comprendre les organisations humaines et les représentations du monde ; Raisonner, imaginer, élaborer, produire.









Les enjeux des composantes culturelles de l'enseignement des arts plastiques vont audelà des connaissances strictement factuelles sur les œuvres d'art, même si celles-ci sont importantes. Il s'agit de faire en sorte :

- que les élèves construisent du sens dans un rapport artistiquement cultivé au monde contemporain et à sa complexité;
- que ces futurs citoyens appréhendent le rôle de l'artiste dans une société, notamment celle de leur temps :
- que les élèves disposent d'une diversité d'outils et d'approches pour appartenir à une culture commune dans le respect de l'altérité ;
- que ces futurs citoyens acquièrent une attitude de créateur et de spectateur émancipé.

En l'occurrence, ces visées s'incarnent toutes entières dans le projet même de l'enseignement des arts plastiques, permettant de mieux développer les capacités des élèves :

- à faire des arts plastiques : manipuler et penser différents langages plastiques dans une intention artistique;
- à éprouver des pratiques, des rencontres avec des œuvres et des artistes : savoir regarder et écouter, percevoir et observer, tirer parti de l'expérience...;
- à réfléchir les pratiques, les productions, les réceptions des œuvres et des démarches artistiques : situer les intentions comme les perceptions, définir la nature d'une proposition artistique, en comprendre et en situer les ancrages et les enracinements...

Les pratiques culturelles sont présentes dans les attentes d'un nombre croissant de citoyens, encouragées et soutenues par les politiques publiques, appréciées dans de nombreux milieux sociaux et professionnels.

Plus fondamentalement, les acquis de la culture n'ont pas de prix dans un monde tenté par les replis identitaires, où une certaine affirmation de l'altérité peut être aussi une arme d'exclusion de l'autre et non une reconnaissance de la diversité et de la singularité dans l'universalité de valeurs communes.

En art et en culture, il s'agit bien souvent de se déprendre des stéréotypes ou d'accepter de faire un pas de côté pour sortir du sens commun ; d'aller au-delà de ce que l'on connaît (en quoi on se reconnaît) pour s'ouvrir à l'inconnu, à l'autrement et se grandir de cette expérience. Il faut irréductiblement accepter d'en débattre et cultiver la qualité de ce débat en l'étayant, en créant les conditions de sa réalisation ; ce faisant cultiver les principes du vivre ensemble et pratiquer les valeurs de la République.

L'enseignement des arts plastiques :

- donne aux élèves les connaissances culturelles nécessaires à la compréhension des processus artistiques et des faits visuels dans leur singularité, leurs évolutions, quels que soient les lieux et les époques ;
- leur permet d'enrichir leurs conceptions de la création artistique en les ouvrant à la pluralité de ses expressions, de ses périodes et de ses lieux, en travaillant irréductiblement à recevoir l'altérité.









#### Remarques sur la notion de culture artistique à l'École

La culture artistique est présente de lonque histoire dans les enseignements artistiques, dès leurs origines et avant même le lycée napoléonien. Elle est réaffirmée régulièrement, notamment dans les dispositions de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République de 2013 ; elle était déjà soutenue dans le cadre de la loi sur les enseignements artistiques de 1988. Elle existe dans les formations artistiques spécialisées de l'enseignement supérieur (arts plastiques, architecture, musique, théâtre, etc.), mais selon des compréhensions qui peuvent être variables, car propres aux domaines et aux nécessités de la formation des spécialistes. Par ailleurs, un enseignement constitué et universitaire d'histoire de l'art est enraciné dans l'université, où il s'est élaboré depuis le XIXº siècle.

Pour autant, la culture artistique dans une formation générale scolaire se comprend nécessairement dans une conception plus large que celle d'une histoire académique de la création artistique qui peut prévaloir, non sans raison, dans un enseignement supérieur spécialisé. Les enjeux y sont d'une autre nature, antérieurs à une formation érudite, plus expressément démocratiques. S'il est nécessaire d'apporter aux élèves dès l'École des références et d'ouvrir à la profondeur de celles-ci, d'apprendre à les situer dans le temps et dans l'espace, il ne faut pas en la matière confondre moyens et buts. L'objectif majeur est bien de permettre à tous les élèves une rencontre avec l'art et, par ce chemin, de travailler à ce qu'aucun élève ne soit empêché d'accéder à la culture et aux arts dans leur universalité. La culture artistique est un moyen et s'y relie donc aux enjeux de formation générale d'une École qui, dans ses fondements et ses missions, vise bien à faire entrer les élèves globalement en culture.

Plus précisément, si culture artistique il y a, celle-ci se constitue et s'exerce dans toutes les composantes d'une éducation artistique et culturelle. C'est bien un des enjeux de la constitution du Parcours d'éducation artistique et culturelle, attentif à ne jamais déséquilibrer ni dissocier les dimensions de rencontres, de pratiques et de connaissances ; du faire, de l'éprouver et du réfléchir. Il est ainsi question que les élèves deviennent cultivés en arts et par les arts.





